

Règlement

Les courses de l'Ultra-Trail® du Haut-Giffre sont organisées par le Samoëns Trail Evènements (Association loi 1901).

ACCEPTATION DU REGLEMENT DE LA COURSE

La participation aux épreuves de l'Ultra-Trail® du Haut-Giffre implique l'acceptation du présent règlement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

En s'inscrivant à une course de l'Ultra-Trail® du Haut-Giffre, les participants s'engagent à **respecter l'environnement et les espaces naturels traversés**.

- Il est strictement interdit **d'abandonner ses déchets** (tubes contenant des gels, papiers, détritiques organiques, emballages plastiques, matériel cassé...) sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Tous les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant de pouvoir les jeter dans les poubelles mises à disposition sur les postes de ravitaillement
- Il est impératif de **suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper**. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site, peut provoquer une détérioration de la flore, ou encore un dérangement de la faune.

Afin de limiter la consommation de contenant à usage unique, **aucun gobelet n'est fourni sur les ravitaillements. Chaque participant doit disposer de son propre contenant** (voir article : Equipement/ Matériel obligatoire)

La montagne est votre terrain de jeu et notre cadre de vie. La préservation de cet espace fait partie de l'esprit de notre sport, et plus encore de celui de l'Ultra-Trail® du Haut-Giffre. Respectez-le !

EQUIPEMENT

En acceptant le présent règlement, le participant reconnaît être pleinement informé par l'organisateur de l'obligation de disposer, pendant l'intégralité de la course, du **matériel adapté aux conditions spécifiques au milieu montagnard**. Il s'agit du matériel permettant de faire face :

- à l'ensemble des **conditions météorologiques** pouvant être rencontrées en montagne (froid, chaleur, pluie, vent... dans des conditions potentiellement extrêmes), quelles que soient celles constatées au moment du départ, les conditions pouvant brutalement évoluer, et en particulier la nuit ;
- à une longue période d'immobilisation (les conditions météo et le caractère accidenté du terrain pouvant ralentir fortement l'intervention des secours).

Le participant reconnaît en conséquence qu'en cas de problème de santé de quelque nature que ce soit (notamment blessures, hypothermie, hyperthermie...), trouvant son origine, directe ou indirecte (aggravation...) dans un défaut de possession de matériel adapté, il ne saurait tenir l'organisateur pour responsable de cette situation.

Pour des raisons de sécurité et du bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit donc avoir à minima à sa disposition la liste complète du **matériel obligatoire** détaillée ci-dessous. Cette liste est **non exhaustive**, et doit être complétée par tout matériel adapté répondant aux objectifs énoncés au paragraphe ci-dessus (notamment en cas de sensibilité personnelle particulière au froid, à la chaleur, à la déshydratation, à l'hypoglycémie, à l'échauffement cutané etc). Elle pourra en outre être complétée par l'organisateur en cas de conditions climatiques extrêmes annoncées par les prévisionnistes météo.

En outre, l'attention des participants est attirée sur le fait que certains passages peuvent être l'occasion de glissement sur neige. Dans ces passages, les parties de la peau en contact avec la neige peuvent rapidement faire l'objet de brûlures (notamment en cas de port des « jupes-short » ou de shorts fendus). Il est donc impératif de couvrir les parties du corps en contact avec la neige, quelles que soient les conditions météo à ce moment-là.

Chaque participant doit présenter son matériel obligatoire sur demande d'un membre de l'organisation, des contrôles pouvant intervenir à tout moment (départ, arrivée, ou en cours de parcours) et s'engage à le conserver avec lui pendant toute la durée de l'épreuve.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Ultra Tour des Lacs aux Cimes / Ultra-Trail® du Haut-Giffre / Trail de Frahans

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course
- Gobelet personnel 15cl minimum
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 2 lampes* en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe (*1 lampe pour le Trail des Frahans)
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire permettant de rallier en toute autonomie les points de ravitaillement.
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps en montagne et fabriquée avec une membrane imperméable et respirante (minimum conseillé 10 000 Schmerber)
- Pantalon ou collant de course à jambes longues OU combinaison d'un collant et de chaussettes couvrant entièrement la jambe
- Casquette ou bandana
- Seconde couche chaude additionnelle* : un vêtement seconde couche chaud à manches longues
- Gants chauds et imperméables
- Bonnet
- (* sauf Trail des Frahans)
- **10 Euros**

MATERIEL OBLIGATOIRE

Tour du Giffre / La Virée des Lucioles / La Montée de Gers / Au Fil du Giffre

- Sac destiné à transporter le matériel obligatoire pendant la course
- Téléphone mobile : le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course :
- Gobelet personnel 15cl minimum
- Réserve d'eau minimum 1 litre
- 1 lampes* en bon état de marche avec piles ou batterie de rechange pour chaque lampe (* uniquement pour La Virée des Lucioles)
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet
- Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage (mini 100 cm x 6 cm)
- Réserve alimentaire permettant de rallier en toute autonomie les points de ravitaillement
- Veste coupe-vent à capuche
- Casquette ou bandana

PARTICIPATION

Les courses sont ouvertes à toutes personnes licenciées ou non licenciées, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux catégories de la FFA.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit fournir :

- licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (santé, découverte et encadrement ne sont pas acceptées).

- ou certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce certificat doit être rédigé en langue française.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Le certificat médical est à joindre directement sur la plateforme d'inscription avant le 31 Mai 2020.

Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical

Droits d'engagement

Les inscriptions se feront exclusivement sur internet avec paiement sécurisé par carte bancaire.

- Ultra Tour des Lacs aux Cimes : **130 €**
- Ultra-Trail® du Haut-Giffre : **85 €**
- Trail des Frahans : **50 €**
- Tour du Giffre : **35 €**
- La Virée des Lucioles : **25 €**
- La Montée de Gers : **25 €**
- Au Fil du Giffre : **20 €**

Le repas d'après course est compris dans l'inscription.

ASSURANCE

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France.

Le concurrent reconnaît être dûment informé par l'organisation du fait qu'en cas d'éventuelle évacuation héliportée, celle-ci est payante et à la charge du participant, et que le choix du mode d'évacuation dépend de l'organisation exclusivement. C'est pourquoi l'organisateur invite chaque participant à vérifier s'il dispose d'une assurance couvrant ce type d'intervention, ou bien à souscrire une assurance ponctuelle proposée par l'organisation lors de son inscription.

DOSSARDS

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité avec photo,
- De votre sac de course et tout le matériel obligatoire.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement

SACS D'ALLEGEMENT

Ultra Tour des Lacs aux Cimes : chaque concurrent reçoit avec son dossard 2 sacs de 30 litres. Après les avoir remplis avec les affaires de son choix et les avoir fermés, il peut les déposer, avant le départ de la course, à la base de loisirs du Bois aux dames, dans le gymnase. Ces sacs seront acheminés par l'organisation à chaque base de vie (Le Crêt et Sixt Fer à Cheval). Chaque sac sera rapatrié à la Base de Loisirs de Samoëns

Ultra-Trail® du Haut-Giffre : chaque concurrent reçoit avec son dossard 1 sacs de 30 litres. Après l'avoir rempli avec les affaires de son choix et l'avoir fermé, il peut le déposer, avant le départ de la course, à la base de loisirs du Bois aux dames, dans le gymnase. Ce sac seront acheminés par l'organisation à la base de vie du Crêt. Chaque sac sera rapatrié à la Base de Loisirs de Samoëns

NB : Pas de sac d'allègement pour les autres courses

Récupération des sacs à l'arrivée : Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard.

L'organisation assure le rapatriement à la Base de Loisirs de Samoëns des sacs des coureurs ayant abandonné. Le délai de rapatriement est en fonction des contraintes logistiques et l'organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course.

Seuls les sacs fournis par l'organisation seront acheminés. Les bâtons ne sont pas transportables dans ces sacs. Le contenu des sacs n'étant pas vérifié, aucune contestation sur le contenu ou son état à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur ou fragiles.

RAVITAILLEMENTS

L'organisation assure la présence de ravitaillement solides et liquides tout au long du parcours. Les postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place. L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau et des gobelets individuels obligatoires. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.

TEMPS MAXIMUM AUTORISE ET BARRIERES HORAIRES

Le temps maximal de l'épreuve, pour la totalité du parcours, est fixé à :

Ultra Tour des Lacs aux Cimes : 36 heures

Ultra-Trail® du Haut-Giffre : 26 heures

Trail des Frahans : 14 heures

Les barrières horaires de chaque course seront définies et communiquées sur le site internet. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment par l'organisation, notamment afin de garantir la sécurité des participants en cas d'événement climatique exceptionnel annoncé, sans que cela n'ouvre droit à un remboursement même partiel de l'épreuve

Ces barrières horaires sont calculées pour permettre aux participants de rallier l'arrivée dans le temps maximum imposé, tout en effectuant d'éventuels arrêts (repos, repas...). Pour être autorisés à poursuivre l'épreuve, les concurrents doivent repartir du poste de contrôle avant l'heure limite fixée (quelle que soit l'heure d'arrivée au poste de contrôle).

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours ne pourra l'effectuer qu'après avoir restitué son dossard. L'organisation ne sera alors plus tenue à la moindre responsabilité envers le participant réalisant un tel choix.

SECOURS ET ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

DOUCHES

Il est possible de prendre une douche chaude, à l'arrivée uniquement. L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs.

CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Aucune prime en argent ne sera distribuée. Seront récompensés sur chaque course : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (scratch) et le 1er homme et la 1ère femme de chaque catégorie.

Changement de course

Le changement de course est possible jusqu'à **un** mois avant l'épreuve. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places sur la course demandée.

En cas de changement en faveur d'une course ayant un tarif inférieur à celui de la course initialement choisie, le tarif de la première course reste dû. Dans l'hypothèse inverse, le participant devra s'acquitter du différentiel de prix entre les 2 courses.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course. Il devra, si son état le permet, regagner le point de ravitaillement le plus proche par ses propres moyens en suivant obligatoirement l'itinéraire de la course. Il pourra également attendre la fermeture de course et rejoindre l'un de ces points en compagnie des équipes de secours et des bénévoles.

Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront **FACTURES**.

Pénalités et disqualification

Tout manquement au présent règlement (y compris dans ses dispositions relatives au respect de l'environnement et au matériel obligatoire) et à l'éthique sportive peut faire l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur, pouvant aller d'une pénalité en temps à l'exclusion. Le degré de sanction est fixé par le comité organisateur, en proportion avec le manquement constaté, en dernier ressort. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur au plus tard dans un délai de 20 minutes après son arrivée.

Modification du parcours / Annulation :

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les horaires de départ, les barrières horaires ou d'annuler l'épreuve en cas de mauvaises conditions météorologiques. En cas d'annulation de la course, l'organisation procédera au remboursement de l'inscription, après retenue de 10% correspondant aux frais non récupérables exposés pour l'ensemble des actions d'avant course. En cas d'interruption de course dont le départ a été donné et une part substantielle réalisée, aucun remboursement ne sera exigible.

GARANTIE D'ANNULATION D'INSCRIPTION

Ultra Tour des Lacs aux Cimes / Ultra-Trail® du Haut-Giffre / Trail des Frahans

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 12€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription.

Tour du Giffre / La Virée de Lucioles / La Montée de Gers / Au Fil du Giffre

Toute personne peut au moment de son inscription souscrire à la garantie annulation, moyennant un surcoût de 8€ par personne, à rajouter aux frais d'inscription.

L'objet de la garantie est de permettre le remboursement intégral des frais engagés pour l'inscription dans le cas où un coureur (ou ses ayant-droits) demande à annuler son inscription du fait d'un des événements suivants :

- Un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même,
- Une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou le décès de son conjoint ou concubin notoire, ses ascendants ou descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédant la manifestation.
- Une grossesse de la coureuse inscrite, ou la naissance d'un enfant dans une période de 15 jours avant ou après la course

En cas d'accident ou de maladie grave du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical signé et tamponné par le médecin attestant de la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat signé et tamponné délivré par l'autorité compétente.

Conditions d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir, accompagnée du certificat médical, au plus tard la veille de la manifestation.

Seul le coût de l'inscription sera remboursé.

Le don aux associations, l'assurance annulation, l'éventuelle assurance et les coûts de traitement bancaire ne seront pas remboursés.

Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée.

Protection des données

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de l'Ultra-Trail® du Haut-Giffre, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.

L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande adressée à l'adresse suivante : contact@samoens-trailtour.com

Tout demande de modification de données peut être effectuée :

1. Par courrier à l'adresse suivante :
Samoëns Trail Evenements

Le Hameau des Neiges

74440 MORILLON
2. Par email à l'adresse suivante : contact@uthg-trail.com

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maximal de 1 mois.